|  |
| --- |
| **Déclaration des aides publiques au titre des aides accordées sur la base du Règlement 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l’application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne aux aides de Minimis** |

Madame ou Monsieur : A COMPLETER Prénom et NOM…………………………………………………………

Agissant en qualité :[ ]  Porteur de projet

 [ ] Chef d’entrepriseNOM DE VOTRE ENTREPRISE et N° de SIRET ……………………………………………………………………………………………………….

Sollicitant une aide au titre des aides « de minimis » d’un montant de 200 €

Et un montant, sollicité auprès de l’Union Européenne (FEDER, FSE+), de : ………………….Euros

(à compléter avec le partenaire de la Région)

Pour la réalisation du projet suivant **: recherche d’un financement dans le cadre du dispositif Régional PASS Entreprendre en Pays de la Loire Prêt d’honneur, Garantie de prêt, micro-crédit**

EXPLIQUER EN QUELQUES MOTS VOTRE PROJET

J’atteste que le projet ne concerne pas directement :

[ ]  La production primaire de produits agricoles, de la pêche ou de l’aquaculture énumérés à l’annexe I du TFUE

[ ]  Des activités liées à l’exportation vers des pays tiers ou des États membres, aides directement liées aux quantités exportées et des aides servant à financer la mise en place et le fonctionnement d’un réseau de distribution ou à d’autres dépenses courantes liées à l’activité d’exportation (ne sont pas concernées les foires commerciales et les activités de conseil et de service liées au lancement d’un nouveau produit)

Secteur d’activité de l’entreprise bénéficiaire de l’aide : A COMPLETER

**Déclare** :

Les aides de minimis attribuées par la Région des Pays de la Loire, d’autres collectivités territoriales, de l’Etat, de l’Union Européenne ou de leurs représentants sur les 36 mois précédent l’attribution de l’aide sollicitée sont :

Supprimer les lignes non pertinentes

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Date de décision d’octroi de l’aide et organisme à l’origine de l’aide | Nom de la structure bénéficiaire de l’aide | Nature de l’aide | Objet de l’aide | Montant brut de l’aide ou Equivalent Subvention Brut  |
| DATE DU PASS : ……… |  | SUBVENTION | PASS ENTREPRNEDRE EN PDL **Diagnostic** | [ ]  70 € |
| DATE DU PASS : …… |  | SUBVENTION | PASS ENTREPRENDRE EN PDL **Construction de projet** | [ ] 400 €[ ] 600 € |
| DATE DU PASS : …… |  | SUBVENTION | PASS ENTREPRENDRE EN PDL **prêt d’honneur, micro-crédit** | [ ]  200 € |
| DATE DU PASS : …… |  | SUBVENTION | PASS ENTREPRENDRE EN PDL G**arantie** | [ ]  200 € |
| DATE DU PASS : …… |  | SUBVENTION | PASS ENTREPRENDRE EN PDL **primo développement** | [ ]  400 € [ ]  300 € [ ]  200 € |
| AUTRES AIDES ECONOMIQUES LE CAS ECHEANT |  |  |  |  |
| Total |  |  |  | A COMPLETER |

*Le champ de la présente déclaration couvre l’ensemble des entreprises liées à votre entreprise au sens du règlement 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l’application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne aux aides de Minimis. Les aides de minimis à déclarer sont celles perçues par votre entreprise mais également celles de toutes les entreprises qui entretiennent avec votre entreprise au moins l’une des relations suivantes :*

*a) une entreprise a la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés d’une autre entreprise ;*

*b) une entreprise a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l’organe d’administration, de direction ou de surveillance d’une autre entreprise ;*

*c) une entreprise a le droit d’exercer une influence dominante sur une autre entreprise en vertu d’un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d’une clause des statuts de celle-ci ;*

*d) une entreprise actionnaire ou associée d’une autre entreprise contrôle seule, en vertu d’un accord conclu avec d’autres actionnaires ou associés de cette autre entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.*

*Si l’entreprise a fait l’objet d’une fusion ou d’une acquisition, les aides de minimis octroyées antérieurement à l’une ou l’autre des entreprises parties à l’opération doivent être déclarées.*

*Si l’entreprise est issue d’une scission, les aides de minimis octroyées avant cette scission doivent être déclarées dans leur globalité si ces aides ont bénéficié aux activités reprises par votre entreprise. Si une telle allocation n’est pas possible, les aides de minimis à déclarer sont proportionnelles à la valeur comptable du capital social de l’entreprise nouvellement constituée à l’issue de la scission.*

Montant total perçu au titre des aides de minimis (en toutes lettres) : Indiquer la somme des aides économiques perçues y compris le montant des pass précédemment obtenus. Correspond au total du tableau ci-dessus)

L’ensemble des aides de minimis doit être déclaré quel que soit leur objet ou leur nature y compris les aides versées sous forme d’un prêt, d’une garantie, d’un apport de capitaux publics ou capital-investissement, d’une avance remboursable…... Dans ces cas, le montant de l’aide doit être converti en équivalent subvention brut.

Déclaré le ……………………………………

A ……………………………………………….

Signature et cachet du déclarant